

Comme dirait l'autre « **quand on est con, on est con** ». Et il y en a certains qui ne font jamais mentir ce bel adage ! **Hier matin encore, FO Justice a pris sa plus belle plume, s'est creusée les quelques méninges dont elle est dotée et a pondu son dernier torchon en date.**

Il faut dire qu'il s'agit désormais d'un sport national chez la sempiternelle deuxième organisation syndicale du ministère de la Justice. Un peu comme l'écho de la forêt ou une mauvaise critique dans une feuille de chou locale, chaque papier de l'**UFAP UNSa Justice** a droit à son commentaire sur le site du prétendu syndicat « ouvrier ». N'en déplaise à nos Thierry Roland et Pierre Ménès de la pénitencière, quelques erreurs et beaucoup de grossièretés se sont glissées dans leur tract du 5 février 2024 sur le guide DDSE. Un peu comme le compte twitter de Donald Trump, mais en pire.

Pour la bonne information de nos collègues, l'**UFAP UNSa Justice** tenait donc à rappeler quelques éléments factuels :

Le guide méthodologique de la Détention à Domicile sous Surveillance Electronique (DDSE) a été rédigé par la DAP et la DACG pour rassembler dans un même document la multitude de règles et de procédures qui régissent cette mesure. **Il se veut un document exhaustif, rédigé à droit constant et accessible à l'ensemble des acteurs** – fonctionnaires, magistrats, partenaires extérieurs - qui doivent prendre en charge une personne placée sous DDSE.

Après deux réunions multilatérales sur le sujet, le texte final a été présenté au CSA IP les 19 décembre 2023 et 19 janvier 2024 puis au CSA AP le 1^{er} février 2024. **Forte des garanties initialement données par la DAP sur l'absence de missions nouvelles pour les ASE**, les élus **UFAP UNSa Justice** au CSA IP ont voté **POUR ce texte**. Lors de la discussion au CSA AP, l'Administration est revenue sur les engagements qu'elle avait réaffirmés 10 jours plus tôt, en indiquant qu'elle ne voulait pas se priver de la liberté de confier aux ASE la réalisation des modifications horaires. En toute logique, et dans la mesure où les garanties initiales n'avaient plus cours, les élus **UFAP UNSa Justice** au CSA AP se sont abstenus et ont dénoncé la volte-face de l'administration par la voix de notre secrétaire général.

Rien de bien scandaleux, en somme. Pourtant, l'**UFAP UNSa Justice** se devait donc de rétablir la vérité, face à des pseudos syndicalistes qui en une année de mandat au CSA IP n'auront réalisé aucune déclaration liminaire et aucun compte-rendu. Les représentants **FO Justice** se contentant tantôt de faire les porte-serviettes de la DAP tantôt de chauffer leurs sièges ! Difficile de prêter le flanc à la critique quand on ne communique pas. **L'UFAP UNSa Justice** a choisi une méthodologie différente : elle travaille, prend des positions et elle assume ses choix.

A titre d'exemple, l'**UFAP UNSa Justice** milite et travaille pour l'accès au télétravail pour certaines missions qu'exercent les ASE ! **Tout l'inverse de FO Justice** qui, par la voix de sa représentante au CSA IP, a affirmé haut et fort « **qu'elle s'y opposait farouchement** » !

Mais comme ce n'est pas la mauvaise foi qui l'étouffe, **FO Justice** va même jusqu'à s'attribuer des mérites dont sa propre représentante au CSA IP ne voulait pas entendre parler. En effet, c'est bien **l'UFAP UNSa Justice** qui a obtenu l'inscription des fiches de poste ASE et ACP au programme des deux journées de travail organisées par la SDIP au mois de mars. De son côté, **FO Justice** s'était opposée à notre proposition, considérant que les deux multilatérales sur le guide DDSE étaient bien suffisantes, se prenant au passage les pieds dans le tapis dans la mesure où il n'a jamais été question de ces fiches de postes pendant ces réunions.

L'UFAP UNSa Justice invite Force Ouvrière à prendre le temps de l'introspection et à vérifier ses sources avant d'écrire. Elle l'invite également très fraternellement à cesser sa politique de casse syndicale qui ne profite à personne, si ce n'est à l'administration. L'expression des désaccords est la preuve d'une démocratie qui fonctionne et la condition d'un débat constructif. En revanche, l'injure, la calomnie et la diffamation permanentes les tuent à petit feu. A bon entendeur ...

Les élus UFAP UNSa Justice au CSA SPIP